

prit nouveau, qui, dans son engouement pour l'antiquité classique, se prenait à dédaigner les vieilles légendes des siècles chrétiens. Par zèle pour le culte des saints, il entreprit de renouveler l'hagiographie à l'aide des procédés de la science historique. Sur son plan s'éleva l'œuvre colossale de Bolland, d'Henschen, de Papebroch et de leurs successeurs. Tout ce qu'il y avait de meilleur dans les hagiographies des xv^e et xvii^e siècles, dans Wicelius entre autres, et surtout dans Lipomani et Surius, y entra. En même temps dom Ruinart publiait ses *Acta sincera*.

Depuis, toutes sortes de travaux, au nombre desquels il faut compter en premier lieu la *Vie des Saints* du P. Giry, sont venus féconder l'immense champ labouré par les savants jésuites. La matière était prête de nos jours, il ne restait qu'à en faire sortir une œuvre nouvelle en rapport avec l'état de l'hagiographie et l'esprit du temps.

Telle a été l'entreprise de M. l'abbé Guérin dans l'ouvrage qu'il publiait pour la première fois en 1858, sous le titre modeste de *Petits Bollandistes*. Dès le premier jour, l'opinion sanctionnait une œuvre considérable, et répondant si bien à l'attente du public chrétien, pour qui les autres Vies des Saints, soit qu'elles fussent incomplètes, soit qu'elles parussent ou trop sèches ou trop naïves, avaient presque toujours quelque défaut. C'était bien en effet le livre qu'il fallait. S'il n'existait pas, on dirait : Quelle excellente Vie des Saints on eût pu faire en prenant des Bollandistes le fond, de Baillet et de Godescard l'exacritude, de Giry, l'onction et la méthode, de Ribadeneira, le charme, et en corrigeant ici, en ajoutant là, en donnant à tout une nouvelle forme avec une nouvelle vie ! L'ouvrage de Mgr Guérin ne laisse vraiment plus de souhait à faire. Il a toutes les qualités qu'on lui eût voulues. Il plaît autant qu'il instruit, il édifie et il touche. C'est un ouvrage d'érudition et c'est aussi un livre de lecture ; le savant le consultera avec fruit, le prêtre y méditera, le père en fera le charme des veillées de famille.

Est-il encore besoin de le faire connaître à fond ? C'est déjà la septième édition. Le succès a marché avec la publicité. L'ouvrage est maintenant complet, définitif. L'auteur l'a revu à loisir, y ajoutant et corrigeant, selon le conseil de ses lecteurs. Non content d'avoir puisé, pour composer son ouvrage, à toutes les grandes sources d'information, il a consulté tous ceux qui par leurs travaux ou leur position étaient à même de lui fournir des renseignements nouveaux. Tout le travail contemporain, on peut le dire, a passé dans ce livre. Il résume la science hagiographique de l'époque.

Le plan de l'ouvrage est bien ordonné. A chaque jour de l'année sa fête, quand il y en a une, et ses principaux saints. En tête, la notice du martyrologe romain, avec le martyrologe de France et le martyrologe des ordres religieux, tous trois annotés et complétés d'après les travaux modernes. A la suite viennent les biographies plus ou moins étendues suivant le sujet, mais toujours complètes, de saints ou bienheureux le plus notables du jour, avec tous les renseignements particuliers à chacun d'eux, tels que l'iconographie du saint, l'état actuel de son culte, de ses reliques, l'indication des contrées et des corporations dont il est le patron ou des lieux de pèlerinage qui lui sont consacrés, enfin l'analyse de ses écrits.

Les vies des saints se déroulent, suivant l'ordre du calendrier, à travers les quatorze premiers volumes. Le quinzième est consacré aux vénérables et aux autres personnes mortes en odeur de sainteté dont le nom n'est pas inscrit sur le martyrologe, mais dont la mémoire est en possession de la vénération publique. Les dernières notices ont trait aux martyrs de la Commune de 1871. Le seizième volume comprend, avec la vie de Notre-Seigneur et celle de la sainte Vierge, l'exposition des mystères qui se rapportent aux diverses époques de l'année ecclésiastique.

Tel est le cadre de cet ouvrage, véritable somme de la science hagiographique, qui laisse aux autres Vies de Saints leurs mérites particuliers, en les réunissant tous. Il est impossible qu'une critique sévère n'y relève pas, comme dans tout grand ouvrage, certains petits défauts et même des erreurs de détail ; c'est affaire au lecteur méticuleux de les découvrir. Jusqu'ici on a beaucoup plus loué les qualités du livre qu'on n'en a signalé les imperfections. Nous nous en tenons aux éloges décernés par les voix les plus autorisées. Le livre, d'ailleurs, parle de lui-même. Comment ne serait-il pas excellent ? L'auteur a pris aux autres ce qu'ils ont de meilleur, en y ajoutant du sien ce qui leur manquait. Sa méthode est celle de la science unie à la religion, son esprit est l'esprit de l'Eglise, esprit de vérité et de foi. Quoi de mieux ? Il ne recule ni devant le miracle, ni devant la légende, comme ces écrivains qui semblent avoir peur du surnaturel dans l'histoire des Saints, mais il élague aussi les apocryphes, les traditions incertaines, les pieuses fables inutiles à la vraie piété. C'est en quoi sa "Fleur des Saints" participe à la fois de l'esprit des âges chrétiens et de la méthode scientifique du siècle. On a bien caractérisé l'œuvre de Mgr Guérin en disant qu'elle est, pour l'édification ce que les ACTA SANCTORUM sont pour l'érudition ; mais il faut ajouter qu'ici l'édification, que l'auteur a eu principalement en vue, s'appuie toujours sur l'érudition.

Pour bon nombre de personnes, les *Petits Bollandistes* emprunteront une double valeur aux appendices et aux tables que l'auteur y a mis dans le dix-septième volume. C'est d'abord un discours du P. Giry sur la *Vie des Saints* en forme d'épilogue, puis de courtes mais utiles dissertations sur le calendrier ecclésiastique et le martyrologe, enfin un traité de la canonisation des saints et une histoire abrégée de la science hagiographique, précieuse par les indications qu'elle donne d'ouvrages relatifs à la matière. Trois tables, la première chronologique, la seconde topographique, la troisième hagiographique, permettent de se retrouver facilement dans les dix-sept volumes. Mais ce qui ajoute un prix particulier à cette septième édition, c'est la table analytique, suivant l'ordre de l'alphabet, des matières de dogme, de morale, de droit canonique et autres traitées dans l'ouvrage, laquelle contient, en quelque sorte, toute la substance de la Vie des Saints. Cette table fournit aux fidèles un choix de sujets de méditation en action, aux catéchistes et aux prédicateurs des exemples pratiques, des traits édifiants et instructifs, des plans de sermons, des éléments de toutes sortes pour la parole chrétienne. Elle n'embrasse pas moins de cent quatre-vingts pages de texte compact. De nombreuses additions ont été faites à la table des éditions précédentes. Nous insistons sur le profit que les ecclésiastiques peuvent, il nous semble, tirer de celle-ci, qui est conçue sur un plan nouveau et très amplement développée. Ce sera souvent pour le prêtre une heureuse manière de rajourner et de féconder sa prédication que d'y adopter les leçons si variées et si intéressantes qu'offre la Vie des Saints. Comme la table a été faite par un prédicateur de profession, elle ne peut manquer de répondre à tous les besoins de la chaire.

ARTHUR LOÏH.

PETIT MOIS DE MARIE.

Pensées pieuses pour le mois de Mai, par l'auteur des *Paillettes d'or*, 60^e édition. Petit vol. in-32 de 76 pages. Prix, 5 cts. chaque, 40 cts. la doz., \$3.00 le cent, franco par la poste.

Aller à Jésus par Marie : c'est ce que nous enseignent ce petit livre, écrit dans un esprit éminemment pratique. Il nous montre Marie comme notre refuge, comme la voix qui nous instruit, le guide qui nous conduit, l'appui qui nous fortifie, et surtout et toujours comme le cœur qui nous aime. Il nous apprend à considérer Marie comme notre modèle dans nos rapports avec Dieu et avec le prochain, dans nos prières, dans nos travaux, dans nos peines, dans nos délassements. Il nous dit enfin ce que Marie attend de ses serviteurs.

On ne saurait trop encourager la propagation de cet opuscule qui contribuera certainement à répandre de plus en plus le culte de Marie, et à nous inspirer les sentiments d'une véritable et tendre dévotion envers cette bonne Mère.

A LA PORTE du PARADIS

JUGEMENTS DE MONSIEUR SAINT PIERRE

Sur le cas de quelques appelés se présentant pour être

PAR ANDRÉ LE PAS.

1 Vol. in-12 de 325 pages, prix franco 75 cts.

TABLE DES MATIÈRES.

I.—Pierre L'Intègre.....	n'être pas toujours aussi innocent qu'il en a l'air.....
II.—Les trois âmes.....	XIV.—Commencez, quoi Madame la duchesse de Las Caritas alla où elle ne pensait pas aller.....
III.—Un homme au lieu d'un lièvre.....	XV.—Comment le mendiant Patrick fut traité en grand seigneur.....
IV.—Où l'on voit que l'humilité est, de sa nature, plus active et plus féconde que l'orgueil.....	XVI.—Hermann et Lisbeth.....
V.—Qui servira à mettre à l'aise certains hommes politiques gênés dans leurs entournures, en leur montrant qu'avoir dit noir n'empêche pas toujours de dire blanc.....	XVII.—Où le juge est forcé d'admettre des circonstances très atténuantes.....
VI.—Où l'on voit que le vote peut se commettre avec les yeux comme avec la main.....	XVIII.—Le scandale d'en haut.....
VII.—Où l'on voit, par un cas très rare, qu'il peut y avoir des désintéressements intéressés.....	XIX.—Comme quoi l'on ne peut se faire prêtre comme on se fait avocat ou maçon.....
VIII.—Un réformateur comme il y en a trop.....	XX.—L'accusateur public.....
IX.—Un pauvre et un riche.....	XXI.—Où l'on voit pour quelle bonne raison ceux qui ont peu doivent s'estimer contents d'avoir peu.....
X.—Comme quoi il ne suffit pas d'être pauvre pour aller au ciel.....	XXII.—Que la meilleure aumône est celle du travail.....
XI.—L'honnête homme.....	XXIII.—Les bottes refusées.....
XII.—Où l'on voit qu'il y a béguine et béguine.....	XXIV.—Comme quoi au ciel comme sur la terre les riches sont les plus fêtés.....
XIII.—Comme quoi le plaisir de fumer peut	XXV.—Où, heureusement pour certaines âmes, ce ne fut pas saint Pierre qui jugea leur cas.....

CHAPITRE V e

Qui servira à mettre à l'aise certains hommes politiques gênés dans leurs entournures, en leur montrant qu'avoir dit noir n'empêche pas toujours de dire blanc.

—J'aime à penser, dit saint Pierre, qu'en votre qualité de membre du corps législatif, vous ne vous êtes inspiré dans la confection des lois que de l'intérêt public : que vous avez opiné et voté selon votre conscience

—Sans doute, mon bienheureux juge l'intérêt public et ma conscience ont été mes guides ordinaires.

—Voilà une réponse, dit saint Pierre, que j'appellerais jésuitique, si je voulais m'exprimer comme certaines langues mal penchées : ce dont Dieu me garde ; mais je vous demanderai si vos guides ordinaires ont été vos guides de tous les jours ?

—Que puis-je répondre ? mon bienheureux juge ; cela dépend de la manière dont on envisage les choses. L'intérêt public a tant de faces ! Mais entre ses exigences diverses, quel-quefois même contradictoires, la conscience peut être à l'aise en vertu de la fameuse maxime : *in dubiis, libertas*, ce qui veut dire...

—Dans le doute, liberté, je comprends cela, dit saint Pierre, en vertu du don des langues que j'ai reçu près de deux mille ans avant que vous ne sussiez votre premier mot de latin. Mais ce que je ne comprends pas, c'est votre casuistique, qui est trop subtile pour moi. Expliquez-vous plus clairement.

—Je vais l'essayer, mon bienheureux juge. Je dis que l'intérêt public a des exigences diverses. L'une d'elles est, sans contradiction, qu'il soit donné à la nation de bonnes lois. Une autre est que la nation ait foi en ses législateurs, car si elle n'a pas foi en eux, comment pourra-t-elle respecter les lois qu'ils lui auront faites ?—Suivez-vous bien mon raisonnement ?

—J'y tâche, répondit saint Pierre.

—Or, pour qu'elle ait cette foi en eux, il ne faut pas qu'elle les soupçonne d'être, comme le commun des hommes, sujets à changer d'opinion, disant noir aujourd'hui et blanc demain, et *vice versa*. Car si elle pensait cela d'eux, elle serait en droit de se dire que la loi qu'on lui a donnée eût été d'une couleur tout autre, si au lieu d'être discutée et votée tel jour, elle l'avait été la veille ou le jour suivant. M'entendez-vous bien ?

—Je m'y essaie, dit saint Pierre.

—Il résulte de là, reprit le député, à mon humble avis du moins—qu'un des soins les plus importants du législateur est d'éviter toute apparence qui pourrait l'amoindrir dans l'estime publique, en le montrant variable, incertain, changeant, et faisant des lois au hasard selon la disposition du moment. M'expliquez-vous bien ?

—Cocci-cocci, répondit saint Pierre ; toutefois, sous des considérations un peu embrouillées, je commence à distinguer, il me semble, ce que vous cherchez à me faire entendre : c'est-à-dire que, l'intérêt du pays étant d'avoir des lois respectées, parce qu'elles auront été faites par des hommes éclairés et consciencieux, vous vous êtes appliqué à être un de ces hommes-là. Et pour y arriver, vous avez étudié avec un soin scrupuleux les grandes questions d'intérêt public que vous étiez appelé à résoudre, et toujours votre vote aura été l'expression de votre conviction. C'est bien ainsi n'est-ce pas, que vous avez compris le mandat de législateur ?

—Je ne puis dire, mon bienheureux juge, que je l'aie compris tout à fait de cette manière. Et vraiment c'était impossible. Pensez-y donc : j'étais jeune et mal préparé quand j'ai été appelé à le remplir. Je n'avais fait en aucune branche de la science politique des études approfondies. Certaines idées préconçues, des opinions puisées, çà et là, dans les journaux ou dans les clubs, des préférences naturelles plutôt que raisonnées, voilà tout mon bagage d'alors. Ainsi que cela devait être, mes votes se sont ressentis de mon inexpérience. J'ai donné un peu à la légère ma voix dans tel ou tel sens, selon ce m'y poussaient ou des prédilections personnelles, ou des études

superficielles, ou l'exemple de mes amis. Plus tard, lorsque la réflexion, l'expérience et une étude plus sérieuse m'eurent ouvert les yeux, il ne me fut pas difficile de reconnaître qu'en bien des cas, j'avais fait fausse route, combattu ce qu'il aurait fallu appuyer et appuyer ce qu'il aurait fallu combattre. Mais il était trop tard pour revenir sur mes pas. J'étais engagé, et pour mon honneur d'homme politique, condamné à garder la fausse position que j'avais prise, au risque de perdre l'estime de mes mandants et toute autorité à la Chambre.

—Je commence maintenant à comprendre, dit saint Pierre, où vous vouliez en venir avec vos explications entortillées, et ce que c'était que cette faculté que vous attribuez au législateur de voter dans tel ou tel sens, pourvu qu'il satisfait par là à l'une ou l'autre des exigences prétendues diverses et contradictoires de l'intérêt public. Sous prétexte que l'intérêt public veut que le législateur ne puisse être soupçonné d'agir à Pétourdie, vous cherchiez à justifier à mes yeux la part prise par vous à la confection de lois que, dans votre for intérieur, vous n'approuviez point.

Et c'est cela que vous appelez agir dans l'intérêt de votre honneur politique ! Mais j'aurais cru, moi, que l'honneur d'un homme politique, lequel doit être, je suppose, homme d'intelligence et de conscience, exigeait une manière de faire absolument différente. Quoi ! mettre son honneur à faire croire qu'il n'a jamais varié ! qu'étant entré dans la carrière avec des idées arrêtées, il n'a eu aucun égard aux opinions et aux faits qu'il a vus se produire autour de lui ! que ni l'étude des choses, ni la connaissance des hommes, ni l'expérience des affaires, ni la maturité d'esprit n'ont pu modifier en rien son jugement préconçu, inflexible ! Qu'il est resté stationnaire quand tout marchait ! enfin, que le progrès, qui est la loi de toute vie, n'a pas existé pour lui ! Singulière manière d'entendre l'honneur ! J'ose affirmer que, pour ma part, tout simple pêcheur de poissons que j'étais dans le temps, je me serais cru déshonoré, si l'on avait pu dire que Simon fils de Jean, comme on m'appelaient alors, n'avait pas, en gagnant de l'âge, gagné aussi plus de sagesse. Mais un pareil honneur, moi, je l'appelle une honte, et il n'est pas un homme sensé qui ne le dise avec moi. Comment ! continuer à marcher dans une route qu'on sait être fautive, par la raison qu'au début de sa carrière, alors qu'on ne connaissait pas le vrai chemin, on y a mis inconsidérément le pied ! S'obstiner à soutenir une erreur qu'on sait être telle, parce que, mal éclairé jadis, on l'avait prise pour une vérité ! Trahir sciemment les intérêts qu'on a acceptés la mission de défendre, pour ne pas avouer qu'on s'est trompé en préconisant autrefois, le croyant bon, un système qu'on a reconnu ensuite être vicieux ! Mais c'est de la démenche toute pure ! Pis que cela, c'est un crime ! Quand vous avez ainsi agi, vous avez volontairement trompé la confiance que vos mandants mettaient en vous. Quand, pour une vanité puérile—car vous ne le niez pas, c'était là votre vrai mobile—vous avez sacrifié l'intérêt public, au lieu d'inspirer le respect du législateur, comme vous en alliez tantôt la prétention, vous avez contribué à tuer ce respect, vous avez discrédité la loi, vous avez corrompu celle-ci dans son essence. Et tout cela, pour un misérable amour-propre, pour que l'on dit de vous ; Quel homme ferme dans ses idées ! Mais c'est là un crime, je le répète ; un crime qui crie vengeance au ciel, car Dieu n'a pas donné au peuple des législateurs pour jouer des rôles au profit de leur vanité, mais pour lui servir de guides, et agir comme vous l'avez fait, c'était sciemment l'égarer. Ce n'est pas là une faute ordinaire : vous le verrez à votre châtement.

Extrait de—*"A LA PORTE DU PARADIS."*

